

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**



REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

**Ordonnance n° 7 - 2001 du 5 – février 2001
portant règlement de la dette commerciale intérieure.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu la loi n° 1-2000 du 1^{er} février 2000 portant loi organique relative au régime financier de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n° 6 – 2001 modifiant et complétant les dispositions de l'ordonnance n° 30 – 71 du 6 décembre 1971 portant création d'une caisse congolaise d'amortissement des emprunts souscrits par la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres

ORDONNE :

Article premier.- Tout créancier de la République du Congo, peut obtenir le remboursement de sa dette éligible au 31 décembre 1999.

Article 2 .- La caisse congolaise d'amortissement assure le service et la gestion de la dette éligible selon des modalités fixées par voie réglementaire.

Article 3.- Les ressources, nécessaires au règlement de la dette éligible à rembourser, proviennent du budget de l'Etat.

Article 4.- La caisse congolaise d'amortissement constitue, chaque année, une somme d'argent au titre de la garantie du paiement de la dette éligible. Les sommes d'argent, à consigner au titre de la garantie, sont fixées par le Gouvernement.

Les dépôts de garantie sont placés dans un compte spécial ouvert, à cet effet, auprès de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale et gérés selon des modalités fixées par voie réglementaire.

Article 5.- La présente ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 5 février 2001

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Denis SASSOU – NGUESSO

Par le Président de la République

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent loop and a long, sweeping horizontal stroke at the bottom.

Mathias DZON